



Factures hospitalisation 1999

Par **sandie13_old**, le **31/08/2007** à **17:06**

bonjour,

je viens de recevoir une lettre RAR du trésor public, me réclamant la somme de 185,56€, correspondant à des soins externes en 1999.

Le soucis étant qu'à cette époque j'avais un numéro de sécurité sociale (donc une prise en charge par la celle-ci) et d'une mutuelle.

J'ai téléphoné au service contentieux de cette affaire qui à l'heure actuelle ne peut rien me fournir comme documents pour ce règlement, me prétextant que cela est trop vieux.

Que puis-je faire pour ne pas payer cette somme?

Cordialement